BAREME D'HONORAIRES LAFORÊT

Barème à compter du 1er janvier 2024

TRANSACTION : Honoraires à la charge du Vendeur

Prix de vente	Honoraires HT maximum	Honoraires TTC maximum
De 0 à 10 000 €	2 208,33 €	3 150 €
De 10 001 à 20 000 €	2 625,00 €	4 150 €
De 20 001 € à 40 000 €	3 541,67 €	5 250 €
De 40 001 à 50 000 €	3 875,00 €	5 650 €
De 50 001 à 60 000 €	4 708,33 €	6 650 €
De 60 001 à 70 000 €	5 208,33 €	7 250 €
De 70 001 à 80 000 €	5 625,00 €	7 750 €
De 80 001 à 90 000 €	5 958,33 €	8 150 €
De 90 001 à 100 000 €	6 208,33 €	8 450 €
De 100 001 à 112 500 €	6,67%	8%
De 112 501 € à 125 000 €	6,67%	8%
De 125 001 à 137 500 €	6,25%	7,5%
De 137 501 € à 150 000 €	6,25%	7,5%
De 150 001 € à 162 500 €	6,25%	7,5%
De 162 501 € à 175 000 €	5,83%	7%
De 175 001 € à 187 500 €	5,83%	7%
De 187 501 € à 200 000 €	5,83%	7%
De 200 001 € à 225 000 €	5,42%	6.5%
De 225 001 à 250 000 €	5,42%	6,5%
De 250 001 à 275 000 €	5,42%	6,5%
De 275 001 € à 300 000 €	5,42%	6,5%
Plus de 300 000 €	5%	6%

HONORAIRES DE RÉDACTION D'ACTE à la charge de l'Acquéreur* :

Prix de vente	Honoraires HT	*Honoraires TTC*
De 1€ à 60 000 €	325 €	*390 €*
De 60 001 € à 140 000 €	366,67 €	*440 €*
De 140 001 € à 240 000 €	408,33 €	*490 €*
Plus de 240 000 €	450 €	*540 €*

*honoraires applicable uniquement lorsque l'agence prend en charge la constitution, la rédaction et la signature du compromis de vente

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqués par Laforêt Nord Deux-Sèvres en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

En cas d'Inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.